Julien DESBOTTES
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre ECCA de Lyon
Inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
01000 BOURG EN BRESSE

19 Rue Albert 1er – 01000 Bourg en Bresse

Tél 04 74 22 23 83 - Fax 04 74 23 70 77
e mail : infos@agir-plus.com

ASSOCIATION LA TRUFFE ET LES OREILLES

Siège social : 123 Place de la Vinaigrerie
SIRET : 420.991.432.00014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont fait l'objet d'un rapport d'activité annuel établit par votre directeur. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES.

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données au conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels, qui vous ont été mis à disposition préalablement à votre assemblée générale.

Fait à BOURG -en- BRESSE
Le 19 Mai 2011

Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie régionale de Lyon

J. DESBOTTES

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033–A 2011

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 123 place de la Vinaigrerie 01000 BOURG EN BRESSE

Numéro SIRET* 4 2 0 9 9 1 4 3 2 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF		Brut 1	Amortissements–Provisions 2	Exercice N clos le 31122010 Net 3	Exercice N–1 clos le 31122009 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ – Immobilisations incorporelles – Fonds commercial*	010		012		
ACTIF IMMOBILISÉ – Immobilisations incorporelles – Autres*	014	2 500	016	2 500	
ACTIF IMMOBILISÉ – Immobilisations corporelles*	028	205 399	030	122 934	82 465	23 197
ACTIF IMMOBILISÉ – Immobilisations financières* (1)	040		042		
ACTIF IMMOBILISÉ – Total I (5)	044	207 899	048	125 434	82 465	23 197
ACTIF CIRCULANT – STOCKS – Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
ACTIF CIRCULANT – STOCKS – Marchandises *	060	2 066	062		2 066	1 244
ACTIF CIRCULANT – Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
ACTIF CIRCULANT – Créances (2) – Clients et comptes rattachés*	068	15 474	070	876	14 597	6 744
ACTIF CIRCULANT – Créances (2) – Autres* (3)	072	65 055	074		65 055	53 683
ACTIF CIRCULANT – Valeurs mobilières de placement	080	22 811	082		22 811	52 338
ACTIF CIRCULANT – Disponibilités	084	12 678	086		12 678	17 852
Charges constatées d'avance *	092	5 095	094		5 095	4 430
Total II	096	123 183	098	876	122 306	136 293
Total général (I + II)	110	331 082	112	126 311	204 771	159 491

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N–1 NET 2
CAPITAUX PROPRES – Capital social ou individuel*	120		
CAPITAUX PROPRES – Écarts de réévaluation	124		
CAPITAUX PROPRES – Réserve légale	126		
CAPITAUX PROPRES – Réserves réglementées*	130		
CAPITAUX PROPRES – Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
CAPITAUX PROPRES – Report à nouveau	134	(10 296)	(11 609)
CAPITAUX PROPRES – Résultat de l'exercice	136	1 015	1 312
CAPITAUX PROPRES – Provisions réglementées	140	95 215	10 787
CAPITAUX PROPRES – Total I	142	85 934	490
Provisions pour risques et charges – Total II	154		
DETTES (4) – Emprunts et dettes assimilées	156		
DETTES (4) – Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
DETTES (4) – Fournisseurs et comptes rattachés*	166	50 164	89 759
DETTES (4) – Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	68 671	69 240
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	118 836	159 000
Total général (I + II + III)	180	204 771	159 491

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	71 640
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	269

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033–B 2011

Formulaire obligatoire (article 302 septies A–bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES — Néant ☐*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A – RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122010 (1)	Exercice N–1 clos le 31122009 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209	210	41 475	38 765
	Production vendue – biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214		
	Production vendue – services* (dont export et livraisons intracommunautaires)	217	218	112 351	119 419
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226	521 875	500 411
	Autres produits		230	3 452	18 128
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	679 154	676 725
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	15 096	13 653
	Variation de stock (marchandises)*		236	(697)	898
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)		242	289 897	306 480
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont contribution économique territoriale * 243 3 438)		244	9 173	7 370
	Rémunérations du personnel*		250	261 431	245 842
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	106 461	98 416
	Dotations aux amortissements*		254	12 169	10 941
	Dotations aux provisions		256		876
	Autres charges – dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	262	10 256	8 242
	Autres charges – dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	703 788	692 722
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	(24 633)	(15 997)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	383	1 574
	Produits exceptionnels (IV)		290	25 755	23 260
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles (VI)		300	489	7 525
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306		
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	1 015	1 312

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	1 015	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	60	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. *sexies*) 986 ; Zone franche urbaine (44. *octies* et *octies* A) 987 ; Zone franche Corse (44. *décies*) 988				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. *sexies* A) 989 ; Pôle de compétitivité (44. *undécies*) 990				
	Divers* dont ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre–mer 344 ; créance due au report en arrière du déficit 346				350 890
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	185	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables :* 13 619 dont imputés sur le résultat :				360 185
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :	380	n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée	374 15 738	Effectif moyen du personnel* :	376 9	dont apprentis : ; handicapés :	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378 26 201	Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT.

Cegid Group

3 IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES–MOINS –VALUES DGFiP N° 2033–C 2011

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A–bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS – ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	2 500	412		414		416	2 500	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 430	442		444		446	12 430	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	6 300	462		464		466	6 300	
	Autres immobilisations corporelles	470	115 779	472	71 640	474	751	476	186 668	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	137 010	492	71 640	494	751	496	207 899	

II AMORTISSEMENTS – IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500	2 500	502		504		506	2 500
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 826	532	1 277	534		536	10 103
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	6 300	552		554		556	6 300
	Autres immobilisations corporelles	560	96 185	562	10 892	564	547	566	106 530
TOTAL		570	113 812	572	12 169	574	547	576	125 434

III PLUS–VALUES, MOINS–VALUES (19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	MATERIEL INFORMATIQUE				
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins–values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 16 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1	751	547	204	269	65			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 751	580 547	582 204	584 269	586 65	581	587	589
Plus–values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus–values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596 65	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus–values.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

DGFiP N° 2033-D 2011

4 RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS REPORTABLES – CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	124	642		644	124	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	876	652		654		656	876
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680	1 001	682		684	124	686	876

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	13 619
Déficits imputés	983	185
Déficits reportables	984	13 434
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	13 434

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV CRÉDITS D'IMPOTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	202		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

5

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP **N° 2033–E 2011**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LA TRUFFE ET LES OREILLES — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012010 et clos le : 31122010 Durée en nombre de mois 12

I Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	41 475
Production vendue – Biens	109	
Production vendue – Services	141	112 351
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	521 875
Autres produits de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	115	358
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	1 353
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	144	677 414
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	15 096
Variation de stocks (marchandises)	122	(697)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	208 752
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	6 703
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	148	10 256
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	240 110
III Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	437 303

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group